

VOTRE SERVICE D'INFORMATION !

AVS MEROBA 111	Nouveau Directeur de la Caisse AVS MEROBA 111
	<p>Lors de son assemblée extraordinaire du 7 mars, l'assemblée de direction de la Caisse AVS MEROBA 111 s'est dotée d'un nouveau Directeur.</p> <p>Cette désignation fait suite au décès en décembre dernier de M. Bernard Annen précédent Directeur et ancien président du grand conseil Genevois.</p> <p>Plus de détails sur ce sujet sur le site : www.bureauesmetiers.ch/index_news</p>
CAISSES SOCIALES	Le salaire des vacances
	<p>Selon l'art. 329d al. 1 du Code des obligations (CO), l'employeur verse au travailleur le salaire total afférent aux vacances et une indemnité équitable en compensation du salaire en nature.</p> <p>Le TF déduit de cette disposition que le travailleur ne doit pas être traité différemment, du point de vue salarial, s'il est en vacances ou s'il travaille.</p> <p>Se référant à la doctrine majoritaire, le TF considère que le salaire afférent aux vacances doit être calculé sur la base du salaire mensuel complet. Ainsi, pour autant qu'elles aient un caractère régulier et durable, des indemnités versées notamment à titres d'heures supplémentaires ou pour le travail effectué de nuit ou le dimanche doivent être prises en compte.</p> <p>(ATF no 4C.311/2005 du 5 décembre 2005)</p>
CAPAV	Faut-il baisser le taux de conversion des rentes de vieillesse?
	<p>Le Conseil fédéral propose de baisser encore le taux de conversion à 6.4% d'ici 2011 au lieu de 6.8% d'ici à 2014. Il lance une procédure de consultation. Les assureurs privés, propriétaires des fondations collectives, se frottent les mains; les institutions de droit public et les fondations propres qui sont organisées sous le système de la primauté des prestations ne sont que peu concernées par ce changement.</p> <p>Qu'en est-il des fondations communes comme la CAPAV? Quelles sont les intentions des dirigeants de votre caisse?</p> <p>Plus de détails sur ce sujet prochainement sur le site: www.bureauesmetiers.ch/index_news</p>
HYPOTHÈQUE LÉGALE	En tant que sous-traitant, ai-je droit à l'hypothèque légale?
	<p>L'arrêt du Tribunal cantonal valaisan du 7 mai 1997 confirme de manière claire qu'aussi bien l'entrepreneur général que le sous-traitant ont droit à l'inscription de l'hypothèque légale de l'<u>article 837</u> CC.</p> <p>Plus de détails sur ce sujet bientôt sur le site : www.bureauesmetiers.ch/index_news</p>
NOUVEAU	En faveur de l'apprentissage
	<p>La loi sur le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle du 17 juin 2005 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier de cette année. Le Conseil d'Etat a fixé le taux de la contribution à 0.8‰ des salaires déclarés aux caisses d'allocations familiales. Ces dernières sont chargées de procéder à l'encaissement. Toutes les entreprises qui occupent du personnel dans le canton ont l'obligation de cotiser dès le 1^{er} janvier.</p> <p>Plus de détails sur ce sujet sur le site : www.bureauesmetiers.ch/index_news</p>

VOTRE SERVICE D'INFORMATION !

VOTATIONS DU 21 MAI 06

Articles constitutionnels sur la formation: fondements d'un système de qualité

Les articles constitutionnels soumis à votation le 21 mai visent à créer un espace de formation de qualité, homogène et couvrant tout le territoire. A cette fin, les cantons devront collaborer et se coordonner. En cas d'échec, la Confédération pourra définir les pierres angulaires du système de formation suisse.

Economie suisse publie un dossier politique sur ce sujet que vous trouvez sous: www.economiesuisse.ch/f rubrique "dossier politique".

FORMATION CONTINUE

Formation à la carte . . .

Pour une utilisation immédiate dans votre travail quotidien, le CVPC organise en collaboration avec le Bureau des Métiers des cours de courte durée qui répondent à vos besoins...

Exemple:

Mon style de commandement

mardi matin 04.04.2006 08h30-12h00

Je maîtrise mieux mon emploi du temps

mardi après-midi 04.04.2006 13h30-17h00

La TVA pratique

lundi après-midi 10.04.2006 13h30-17h30

Je dirige mon équipe

mardi journée 11.04.2006 08h30-17h00

Je motive mes collaborateurs

mardi journée 02.05.2006 08h30-17h00

Les relations avec la banque

lundi soir 08.05.2006 18h15-21h30

Les hypothèques légales

lundi après-midi 15.05.2006 13h30-17h00

La norme SIA 118 – base

lundi après-midi 22.05.2006 13h30-17h00

Je délègue

mardi journée 23.05.2006 08h30-17h00

Plus d'informations sur : www.cvpc.ch

Tél. : 027/346 59 79

Fax : 027/346 59 81

E-mail : mail@cvpc.ch

COURS

Cours sur la TVA

En collaboration avec le Bureau des Métiers et l'AVEM, le CVPC organise un cours sur la TVA le **lundi après-midi 10.04.2006 de 13h30 à 17h30**.

Objectif: Présentation de la loi sur la TVA et des aspects spécifiques de l'assujettissement des entreprises du bâtiment du premier et second œuvre.

Animateur: Monsieur Didier Rion – Expert en comptabilité générale de l'Administration fédérale des contributions à Berne.

M. Rion s'occupe du contrôle des entreprises assujetties pour la région comprise entre Sierre et Genève.

Plus de renseignements sur le site: www.cvpc.ch

VOTRE SERVICE D'INFORMATION !

METIERS DU BOIS	Nouveau Président de l'AVEMEC
	<p>L'an dernier, la filière bois du Valais a vu augmenter sa masse salariale de 10 mios de francs, soit 10% de plus qu'en 2004, c'est le constat qui a été posé lors des assises 2006 de l'Association valaisanne des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpente, vitrerie et fabriques de meubles, à Chermignon.</p> <p>Cette conjoncture est en lien direct avec le boom immobilier que connaît actuellement notre canton et s'explique aussi par l'arrivée de nouvelles technologies.</p> <p>L'assemblée générale du 19 mars dernier a élu le nouveau président de l'AVEMEC en la personne de Joël Gaillard, Maître ébéniste, domicilié à Orsières qui remplace désormais Charles-André Clivaz de Sion qui a mis un terme à onze années de présidence.</p> <p>Retrouvez le portrait du nouveau président sur le site: www.bureauesmetiers.ch/index_news</p>